OBJET: Création de la Zone d'Aménagement Différé du Butor.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux d'endiguement réalisés depuis une dizaine d'années ont permis d'envisager l'aménagement du vaste secteur compris entre les parties basses des ravines du Butor et des Patates à Durand, situé au centre de gravité de l'agglomération dionysienne et qui en constitue la dernière réserve foncière importante.

Avant que ne s'achèvent les études d'urbanisme actuellement menées sur ce secteur, il convient donc que la Commune s'y assure une complète maîtrise des sols. A cet effet, je vous propose de demander à M. le Préfet la création d'une Zone d'Améragement Différé qui pourrait être dénommée "ZAD du Butor" et qui recouvrirait tout le secteur approximativement délimité au nord par le CD 44, à l'est par le lotissement des Deux Canons et la ZAC n°1 des Patates à Durand, au sud par la partie basse de Montgaillard, à l'ouest par l'ancienne rive gauche de la ravine du Butor avant endiguement. (Les limites précises de cette future ZAD sont indiquées sur les plans cadastraux figurant au dossier).

Cette ZAD, dans laquelle un droit de préemption serait ouvert à la Commune, serait créée conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire en vue de la création d'un nouveau secteur urbain, de la création de zones d'activité et de la constitution de réserves foncières.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS:

- Finances et Cadre de Vie : favorable

ADOPTE A LA MAJORITE

Reçu à la Réfecture le 08/03/1984